POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

VARIATION IN THE STATE OF THE S

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c

Faits divers , - . . . 75 RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés na

sont pas rendus.

on s'abonne : A PARIS.

L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abannement continue jusqu'à réception d'un avis conprire. - L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 2 JUIN 1886

ABONNEMENT.

saumur,

A SAUMUR,

Au bureau du Journal a en envoyant un mandat

sur la poste .

Demain jeudi 3 juin, fête de l'Ascension, l'Echo Saumurois ne paraitra pas.

République Banqueroutière

Voici que les commissions, maintenant, se mettent à légiférer! Elles légifèrent par ois indirecte, c'est vrai, mais le résultat al absolument le même. Une loi existante leur convient-elle pas? elles l'abrogent, d cela tout simplement, en négligeant de loccuper des crédits afférents à cette loi. ainsi vient de faire la commission du bud-Me 16 tel, refusant d'étudier le budget des cultes. les est-il parlementaire, libéral, ou seuleir. %, ment légal? Non, cela est républicain, toils tout; et ça suffit.

Il est superflu d'insister sur l'origine du budget des cultes. La révolution avait volé les biens du clergé ; lorsque le premier conul voulut rendre le calme, la tranquillité à a nation, et rouvrir les églises, il entra en pourparlers avec le pape Pie VII, et le oncordat fut signé, aux termes duquel ni a Pape ni ses successeurs ne devaient troude maucune manière les acquereurs des biens schiastiques aliènes, en échange de quoi le povernement s'engageait à assurer un trai-

uni convenable aux évêques et aux curés. Les sommes portées au budget des cultes sont donc qu'une restitution; ce budget al la rente d'un emprunt force, et les eccléfastiques qui la touchent ne sont point des ulariés de l'Etat: ce sont des rentiers. Un la qui ne fait pas le service de ses emanent frauduleuse s'il emploie à d'autres ges les ressources qui devaient faire face

le gouvernement de la République, s'il de de payer les revenus du clergé, revesauxquels il lui a plu de donner le nom taitement, sera un gouvernement ban-

Une chose est à remarquer : le gouvernement révolutionnaire de 4789, tout en spoliant le clergé, s'est montré, non pas plus honnête, mais moins... filou que ne se montrerait le gouvernement républicain de 1886, s'il se refusait à dédommager les victimes de la spoliation: la Révolution, en effet, mettant tous les biens ecclésiastiques à la disposition de la nation, avait spécifié que celle-ci aurait charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des

Aujourd'hui, rien de tout cela; les biens ecclésiastiques demeureront à la nation, mais elle sera affranchie de ses charges de frais du culte et d'entretien de ses ministres. On veut qu'ayant tout pris, elle ne rende rien: on tient absolument à en faire une simple voleuse...

Il faut avouer que c'est vexant, lorsqu'on appartient à cette nation...

Quant aux pauvres, on les soulagera laïquement; et l'on sait ce que cela veut dire. Que les pauvres qui voudront manger se dépêchent d'oublier le Pater: ce n'est pas à lui, désormais, qu'ils devront demander le pain quotidien.

Mais, autre chose encore: ayant imposé des charges à l'Etat, la Révolution en avait encore fixé le minimum et avait établi que dans les dispositions à faire pour subvenir à l'entretien des ministres de la religion, il ne pourrait être assuré, à la dotation d'aucune cure, moins de 1200 francs par année, non compris le logement et les jardins en dépendant.

Nous voilà loin, je pense, des 4 à 900 fr. que le gouvernement paie aujourd'hui au vicaire ou au curé, et qu'on tend à leur dé-

N'est-ce pas chose étrange, en vérité. que nous en soyons amenés à regretter parfois de n'en plus être au temps de la Révo-

Une crise sévissait aussi, à cette époque; mais si piètre que fût l'état des finances, les idées nouvelles n'avaient point encore détruit loute idée de justice ni perverti le sens de la vraie charité: tout en indemnisant les spoliés, on pensait aux malheureux qui allaient manquer de secours. Mais cette indemnité que l'on veut soustraire au clergé, aujourd'hui, ira-t-elle du moins aux malheureux?

Ah non! on a bien autre chose à en faire! nos budgets se soldent en déficit et il faut donner la pâture à foule d'anciens insurgés qu'on ne saurait, sans les mécontenter, priver d'une retraite; et la République ne se sent pas assez solide pour être certaine qu'elle n'aura pas encore besoin d'eux ou de leurs descendants...

Or, si nous n'avons encore que les indemnisés de Février et de 52, il faut nous attendre à bientôt avoir ceux de Juin et ceux de la Commune...

Il faut donc bien que la République, banqueroutière au clergé, s'apprête à faire des économies pour eux! ROGER PASCALIS.

BRUITS DE COULOIRS

Toujours, bien entendu, la question des Princes. C'est là le sujet de toutes les conversations.

La Chambre votera-t-elle le projet ministériel ou bien le projet Floquet ou bien rien du tout? Les avis sont très partagés.

Certains pensent que le projet du gouvernement sers adopté. La Chambre, disent-ils, reculera devant le péril d'une chute de cabinet, laquelle serait suivie inévitablement d'une longue succession de crises ministérielles et peut être d'une dissolution.

D'autres estiment que le projet Floquet, qui semble devoir être appuyé par la majorité de la commission, l'emportera avec quelques modifications acceptées par le gouvernement! D'après eux, la Chambre aurait hâte de trancher définitivement la question des princes, et M. Jules Ferry tiendrait tout particulièrement à en débar-rasser une fois pour toute le terrain politi-que sur lequel il comptait faire prochainement une rentrée triomphale.

D'autres enfin conjecturent que rien ne sera voté. Ils comptent comme étant opposés à toute mesure d'expulsion les 480 membres de la minorité conservatrice et une

centaine de députés républicains. D'après leurs calculs il suffirait donc qu'une trentaine de députés républicains votassent contre l'un et l'autre des deux projets en présence ou même ne prissent point part aux scrutins pour amener le rejet des mesures de proscription projetées.

Voilà les trois opinions qui ont cours dans les couloirs. Nous nous bornons à le ssignaler sans prendre parti. Il est difficile de prévoir; il serait téméraire de prédire.

Chronique générale.

LE GOUVERNEMENT DEVANT LA COMMISSION D'EXPULSION

Après deux heures de discussion, le gouvernement et la commission se sont mis d'accord sur la question des Princes.

Monsieur le Comte de Paris, Mª le duc de Chartres, le prince Napoléon et le prince Victor seront expulsés après le vote du projet de loi.

Les autres membres des familles eyant régné seront expulsés, s'il y a lieu, par arrêlé présidentiel.

Monsieur le Comte de Paris est de retour au château d'Eu.

Monseigneur le duc d'Aumale est à Chan-

Monseigneur le duc de Chartres est revenu dans son hôtel de la rue Jean-Goujon.

Les Princes ont repris leur train de vie ordinaire, attendant les événements de pied

Le gouvernement saura ainsi où les trouver pour les expulser.

Trop de fleurs! disait le grand prêtre Calchas dans l'opéra-bouffe de la Belle-

La grève de Decazeville commence à tourner à la bouffonnerie, grace aux ridicules augures qui essaient de s'en faire des rentes.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES ENFANTS TROUVÉS DE PARIS

Par Ch. DESLYS PREMIÈRE PARTIE LA SENORITA

XIII

LE TOUT POUR LE TOUT

La pavillon du parc, devant lequel M. d'Avila daltacher son cheval, n'est plus aujourau qu'une roine. Il s'élevait alors à l'écart, tout nommet d'une roche tarpéienne dominant le and ravin que parfois les orages transforment Alerrent. Le balcon de l'unique fenêtre surplem-

Don Ramon y laissa tomber sa cigarette à l'arnes de Fernande. Il s'était retourné vers elle, il a saluait avec un tel regard, le regard du tigre à a proje, qu'elle ne pui se défendre d'un mouve-

Craignez-vous, lui demanda-t-il en raillant, te je ne renouvelle à voire égard la légende de asia ancelre... Your savez, le Mentinayor jaleux de son infante et qui, bravé par elle, la précipita dans ce gouffre?

- Non, répliqua-t-elle avec une simple et fière assurance, je suis de celles-là qu'on n'intimide pas. D'ailleurs, ce ne serait que la mort.

- Est-ce à dire qu'elle vous semblerait préférable au mariage obligatoire entre nous?

- Oui.

- Ah! Ah! je vois que nous allens jouer cartes sur table.

Et lui, désignant un siège, il s'assit de l'autre côté du guéridon central.

Après un silence :

- Mais, reprit-il, vous me haïssez donc bien?

- Ce n'est pas de la haine, s'expliqua-t-elle avec franchise; c'est un éloignement insurmontable. J'espérais vous l'avoir fait comprendre, et que vous n'insisteriez plus.

- Permeltez ...

- Permettez vous-même que j'achève, et cherchons ensemble un autre moyen qui vous restitue les bénéfices du testament de mon père... J'atteindrai, dans quelques jours, ma majorité... La loi ne s'oppose pas, je présume, à l'abandon volontaire d'une partie de nos biens? Quant aux titres, j'irai trouver le roi, s'il le faut, pour obtenir qu'il vous soient transmis quand même... ou par une alliance avec quelque autre personne de notre sang 1... Tenez!... Mile de Rios, qui est ua peu de la famille, et beaucoup plus belle que moi... Elle consentirait, je pense... Ma mère nous pardonnerait... J'aurais racheté ma liberté...

A mesure que Fernande développait ce plan, le sourire sarcastique de don Ramon s'accentuait davantage encore. Sa réponse ne se fit pas atten-

- Bravo! Mais c'est très-ingénieux ce que vous avez combiné là. Renversement des rôles. La pupille mariant le tuteur. Je vous remercie d'avoir songé à mon établissement. Par malheur, il y a deux obstacles non moins insurmontables que votre aversion pour moi.

- Lesquels?

- Le premier n'est qu'une question de chiffres, en dehors de votre compétence... J'en garderai, s'il vous plaît, le secret.

- Dites le second ? questionna-t-elle.

- C'est, poursuivit-il, c'est votre trop grande modestie, senorita... Autrefois peut-être j'eusse accepté l'échange. Vous ne me plaisiez que médiocrement. Excusez cet aveu non moins franc que le sôtre... Des allures garçonnières! Plus tard, une palotte, une mourante! Mais, depuis lors, vous en avez joliment rappelé! Très-belle, aujourd'hui, chère cousine...

- Monsieur!

- Beaucoup plus belle à mes yeur que Carmélita... Je suis ainsi, que voulez-vous! Ce que je

désire, ce que je veux, c'est précisément ce qui ne m'est pas offert, ce qu'on me refuse.

Et, complétant la citation par un geste de menace, il fredonna ce refrain des couplets de-Carmen:

Si tu ne m'aimes pas, je t'aime! Si je t'aime, prends garde à toi!

Fernande commençait à s'impatienter. Elle l'interrompit:

- Parlous sérieusement, monsieur d'Avila. Répondez-moi par un seul mot : oui ou non ?

- Non! cent fois non! je ne transigerai pas

Et, comme elle semblait vouloir se soustraire à la fascination de son regard :

-- Ecoutez, reprit-il, écoutez ce que j'avais à vous dire, à vous apprendre, car c'est pour en finir et sans plus d'atermoiements que nous avons cet entretien, peut-être le dernier.

Il y eut un temps d'arrêt durant lequel on n'entendit plus, au dedans, que le souffie oppressé des deux poitrines, au dehors que le bruit des arbres agités par le vent.

- Une autre proposition, alors? interrogea Fernande.

- Un ultimatum, lui fut-il répondu, une cerélation! Ah! ah! ah! vous ne vous y attendez guère, et ce sera comme un coup de foudre...

Basly, encore tout fier des baussements d'épaules que ses propos de cabaretier aviné ont provoqués au Palais-Bourbon, Basly se fait offrir par les grévistes d'énormes bouquets de fleurs, en attendant mieux!

Oui, ces gens qui n'ont pas de pain trouvent de l'argent pour acheter des fleurs!

Que des malheureux se serrent le ventre afin de pouvoir porter des fleurs sur la tombe d'un être cher, cela est digne d'ad-

Mais qu'ils se privent pour mettre des fleurs sous les narines d'un député, voilà qui passe les bornes de la sottise.

Vous voyez d'ici le Basly, ce charlatan sans verve, ce blême et féroce revendicateur d'il ne sait pas quoi, renissant les parfums de ces bouquets comme un impôt sur les estomacs de ceux auxquels il fait croire qu'il les défend!

Aristocrate, va ! Graine d'exploiteur politique, puant la haine et l'envie!

En vérité, ceux qui t'ont rendu cet hommage faussement sentimental ne méritent pas la pitié qu'ils nous inspirent malgré

Ce sont des dupes incorrigibles.

stellare and est entage u

LE FANATISME ANTIRELIGIEUX

Dans les premiers jours de janvier 1885, M. Camille Dreyfus dénonçait avec indignation, au Conseil municipal de Paris, un livre où l'on lisait ces vers :

DIRU laissa-t-il jamais ses enfants au besoln? Aux petits des oiseaux il donne la pâture, Et sa bonté s'étend sur toute la nature.

L'auteur était un homme du temps jadis, un réactionnaire nommé Racine. Le Conseil fut ému, et décida que de pareils abus ne pouvaient durer plus longtemps et qu'il était impossible de laisser entre les mains de la jeunesse parisienne des livres où l'on parlait encore de Dieu. Une note de service fut envoyée par M. Carriot, directeur de l'enseignement primaire du département de la Seine: elle prescrivait de mettre de côté tous les ouvrages mis à l'index par le Conseil municipal. Puis des tombereaux recueillirent les proscrits et les portèrent au dépôt du quai Valmy.

Tout n'était pas fini. Que ferait-on de ces livres? La ville avait des traités avec les éditeurs. Devait-on les rendre à ceux-ci moyennant une légère indemnité? Devaiton revendre le stock aux bouquinistes? Plusieurs d'entre eux en offraient vingt mille francs du tout. Il fallait faire un exemple, et l'on décida que Corneille, Racine, Voltaire et même Victor Hugo iraient au pilon. Le paquet sut cédé à un chiffonnier moyennant trois mille francs. Mais il fut en même temps sévèrement stipulé qu'aucun ouvrage, ful-ce un alphabet, n'échaperait au massacre. Les volumes furent enfermés dans des sacs plombés, et un conseiller fut délégué pour assister à l'opération.

Ceci n'est pas une histoire du moyen âge. Le fait s'est passé à Paris, dans la Ville-Lumière, en 1886. Et les auteurs sont des hommes qui déclament contre le temps où, par ordre du Parlement, on brûlait les livres

en place de Grève. Non, vraiment, le fanatisme n'est pas mort! Et l'on se demande ce qui l'emporte, dans un pareil vandalisme, l'odieux ou le ridicule?

LE COLONEL HERBINGER

La « grande ère » eut, entre autres caractères remarquables, celui d'une rigoureuse équité. La République guillotina, coup sur coup: Luckner, maréchal de France trop agé; Custine, qui avait pris Mayence; Biron, pour s'être laissé vaincre; Beauharnais, pour n'avoir pas vaincu; Houchard, pour avoir vaincu à Hondschoote. Elle avait emprisonné Hoche et eût décapité Bonaparte, si Bonaparte n'avait eu le soin de l'étrangler au préalable.

La troisième République use, sinon des mêmes procédés, au moins de la même méthode. Lorsque Courbet, victorieux, lui parut menaçant, dans son apothéose de l'Extrême-Orient, elle le tua à petits coups. ayant fait un pacte avec la maladie et la tristesse. Plus tard, elle se donna le luxe d'insulter son cadavre. Celui-là était grand, indiscuté, indiscutable. Il fallut qu'Abbeville lavât sur le front de la France l'opprobre de ce cercueil traversant Paris en fourgon, incognito, pour venir reposer en cachette dans l'église des Invalides, - et cela au lendemain de la promenade des Beni-Bouffe-Toujours derrière la bière de Victor

Hier, un autre homme s'en allait, discuté celui-là, presque condamné, et sur lequel la lumière du jour commence à mettre d'étranges clartés. Ce pauvre colonel Herbinger, dernier endosseur du crime des Ferry et autres Tonkinois, sait l'effet d'un de ces cadavres que l'on retire de la Seine, auprès de quelque bouche d'égout, et sur la chair violette desquels le médecin-légiste retrouve la trace, non du suicide, mais du meurtre. Le colonel Herbinger a été le supplicié de Lang-Son. Inconsciemment, quelques-uns de ses compagnons d'armes l'ont livré au

Et comme la République contemporaine ne guillotine plus ses généraux malheureux, sans quoi MM. Millot, Thibaudin, et bien d'antres, sersient déjà hors de ce monde, elle exécute les colonels responsables avec l'arme de la calomnie, ou tout au moins de l'erreur. Un rapport ignoré ou oublié tombe aux mains d'un sénateur influent et, le lendemain, ce marchand de papier imprimé monte, comme le hourreau masqué de Whitehall, sur l'estrade du pilori contemporain, et frappe, à coup sûr, la victime

Les lignes qu'on va lire éclairent d'une lueur sinistre cette page de nos félonies ré-

« Le docteur Peter donne les détails suivants sur les derniers jours du colonel Her-

» - Il y a quelques semaines, nous disait M. Peter, M. Herbinger vint me voir; lorsque je l'aperçus, je sus aussitôt frappé de l'air de profonde souffrance répandu sur

ses traits; je ne tardai pas à reconnaître qu'il n'y avait rien à faire.

» Mais je me demandai également comment ce melheureux, qui était tout essoufflé pour avoir monté quelques marches de mon escalier, avait pu supporter les fatigues d'une expédition au Tonkin.

» - Lorsque je sentais mes forces me trahir, répondait-il à mes observations, je montais tout de même à cheval et je donnais l'ordre à mes hommes de me soutenir, au

cas où je viendrais à tomber.

» A ce moment, nous déclare M. Peter, la lumière se fit dans mon esprit : une des conséquences de l'anémie cérébrale à laquelle le colonel était en proie, était l'impossibilité absolue de se tenir en équilibre à certains moments, et des vertiges analogues à ceux que produit l'abus de l'alcool; en outre, les malades atteints de ces souffrances ont la face violacée, bouffie, comme quelqu'un dont les nerfs du cou sont violemment comprimés. Je suis persuadé qu'il a suffi de ces signes extérieurs pour que l'on portât contre M. Herbinger la terrible accusation que l'on sait.

s Je me sentis aussitôt envahi d'une profonde admiration et d'une compassion sans bornes pour cet homme qui, au milieu des souffrances les plus terribles, avait trouvé assez d'énergie pour combattre l'ennemi et la maladie, et dont la seule récompense avait

été la calomnie.

» Je lui demandai alors comment, malade comme il était, il avait pu réussir à se rendre au Tonkin: « Le devoir m'y appe-» lait, me répondit-il; si j'avais refusé, on » n'eût pas manqué de dire que j'avais » peur. »

Ainsi l'homme qui vient de disparaître, qualifié d'ivrogne, jugé deux fois, et deux fois renvoyé indemne de ce chef d'accusation, était atteint d'une affection. Ainsi le jugement superficiel de quelques supérieurs avait pris ces signes mortels pour des signes de honte! - et pendent près d'un an, cet homme est demeuré sous le coup de ce jugement superficiel; pendant quarante et un jours de traversée, il a eu ce supplice sans nom à endurer de se demander quel crime il aurait commis, quelle infamante insinuation pesait sur son honneur!

Voilà ce que la justice républicaine donne et réserve aux soldats de la France, après de longs et vaillants services, après des preuves de courage et de talent professionnel. Ce n'est plus déjà la guillotine qui termine, en quelques minutes, les angoisses et les souffrances; - c'est la torture en progrès, le raffinement du supplice qui livre la victime désarmée en pâture au désespoir.

Le colonel Herbinger en est mort. Le mot terrible du général Brière de l'Isle a eu sa justification : « Il a mieux valu pour lui qu'il en soit mort. » Mais sur la tombe de ce sacrifié, l'éternelle justice s'est assise. Elle attend le retour de la fortune pour lui barrer le passage et réclamer les vrais coupables. A moins que la fosse d'Herbinger ne soit la CHARLES VINCENT. fosse de la France !

ÉTRANGER

L'ERUPTION DE L'ETNA. - On télégraphie de Catane, 31 mai:

« Tout espoir de sauver Nicolosi est

» Les autorités ont abandonné la ville à son lriste sort et ont emmené les derniers habitants qui restaient.

» Tout ce qui pouvait être emporté, jusqu'aux tuiles, vitres, poutres, etc., a été em-

» Les soldats vident les citernes à l'aide de pompes, car la chaleur de la lave change l'eau en vapeur et celle-ci fait éclater les murs de voûte des citernes, les convertissant ainsi en véritables mines.

» Une citerne ayant éclaté lors de la dernière éruption tua 62 personnes.

» On est obligé de recourir à la force pour éloigner les habitants, qui sont affolés ou hébétés. Quelques-uns se cramponnent à leurs masures.

» Le préfet et l'archevêque de Catane sont en permanence à Nicolosi.

» Depuis plusieurs jours le maire de Nicolosi a quitté la ville, le dernier de tous.

» Les bureaux de poste et de télégraphe fonctionnent encore, mais ils fermeront certainement cette nuit, en présence du spectacle horrible que présente la ville.[»

BULLETIN FINANCIER.

ines 1879 Lerée

perl 9

900 1'4

Un

Les rachats des vendeurs de primes cours. Il y a à peu près 10 centimes du sur hier sur le 3 0/0 ancien à 82.65 et pour

sur hier sur le 3 0/0 aucieu a 82.65 et pour le nouveau à 81.65.

L'action du Crédit Foncier est à 1363 après le continue de prêts et à la part réservée à line dans toutes les grandes affaires tion dans toutes les grandes affaires qui

létude. Les capitaux adoptent l'action de la Société nérale dont le cours actuel de 457.50 est si an

geux.

L'action de la Société des Dépôts et courants offre un placement à 70/0; aussi et très ferme aux environs de 600 et trouve. dans la fixité de son dividende de sérieuser n

de hausse. Le Crédit Lyonnais est faible à 525. Les dés de bénéfices de la Société diminuent de par plus et son service d'escompte est de moit

moins fructueux.

L'action de Panama est à 455. La spéculaire
paraît pas vouloir prendre de parti définition
d'avoir sous les yeux toutes les pièces du proqui va se plaider devant les Chambres, Boune teaue des actions de Chemins de la tamment de l'Orléans et du Nord.

CHRONIQUE LOCALE de Sair ET DE L'OUEST.

Une foule sympathique de parena d'amis, tant civils que militaires, cond. Haran saient bier à sa dernière demeure M. Lede tall. lieutenant-colonel de cavalerie en retra potte officier de la Légion-d'Honneur.

Le cercueil était couvert de couronne des armes du colonel, sa croix de la Légal mépris d'Honneur brillait au milieu du tropple

Les honneurs militaires étaient rette pas au par un peloton de la 5º compagnie de n pre ch monte commandé par un capitaine et la Conse officiers-élèves.

Le deuil était conduit par M. Chasselle change de Châtillon, capitaine de frégale en convei traite, accompagné du fils ainé du color glame Leclerc. M. le général Danloux, comme mai 4 dant l'Ecole de cavalerie, M. le généralle approgeron, M. le général Michaux, les colle réglen de Bellegarde et Trémuller, le command non d Arnal et les officiers du cadre de l'Ecole des R cavalerie assistaient aux obsèques.

valerie assistatent aux obsèques. dépen Les cordons du poële étaient lenus laver M. le général Danloux, M. le général l ringt chaux, M. le colonel Archambault al alle s' Pelpel, de Paris.

La messe a été dite par M. Nombili mil p vicaire de Notre-Dame de Nantilly, para fonds du défunt; M. l'abbé Mérit, curé de Su cours Pierre, a donné l'absoute.

Le service du colonel Leclerc sera celle l'inter lundi prochain 7 juin, à onze heures, a fiable l'église de Nantilly.

Concours des Rosies des

Réponse au Patriote du 27 mai. Le Patriote de l'Ouest, dans son au En du 27 mai, contient un article tellement lion c teisiste et inexact au sujet du Concoun-Rosiers, qu'on ne peut le laisser passer le lettor

réponse. Convient-il de s'arrêter aux alleques foris sonnelles auxquelles se livre M. le of pondant du Patriote à l'égard de l'honne maire des Rosiers? Non, assurément habitants des Rosiers en feront bonnt haut

tice, comme par le passé. M. Boutin-Desvignes a été, en el cela successivement, conseiller month maire des Rosiers, malgré les mes, persécutions dont il a été l'objel. révocation même qui lui a été si gr ment infligée, il y a quelques années. à la qualification de troupeau doul seil municipal est gratifié, il y a la signation signation aussi inconvenante que per fiée.

M. le correspondant, en adressad injure aux élus de la population, is singulièrement d'adresse. Personne que les membres du Conseil munic Rosiers ne sont pas des budgetivors, la plupart de ses amis, dont la préoccupation est de prendre parla la prime de la prendre parla la prime de la prendre parla la prime de la prime républicaine.

Mais venons à l'accusation; elle sume ainsi: M. Boutin-Destignes pas de concours agricole, ni de féle Il suffit d'exposer les faits pour

cette affirmation malveillanie:
L'honorable M. Tessié de la dals, des Rosiers, avait, de longue dals concours communal de bestiaux eté annexé à la fête locale et se

J'aurais voulu vous l'épargner, je le voudrais encore... Il s'agit, sachez-le, d'un affront, d'une cruelle déchéance pour votre orgueil. Faut-il que je perle? Le faut-il absolument? Dites!

Évidemment, c'était par crainte d'un danger personnel, c'était surtout pour lui-même qu'il hésitait ainsi.

Fernande n'hésita pas. Ces deux syllabes sortirent bravement de ses lèvres :

- Parlez!

li est un mouvement de colère, se leva, fit quelques pas. Puis, tout à coup, revenant s'asseoir en face d'elle :

- Soit! dit-il, le tout pour le tout!... Cette haute naissance dont vous êtes si fière, ces biens dont vous m'offriez tout à l'heure une part...

Sa voix devenait haletante. Il en baissait encore le ton, regardant autour de lui, plus épouvanté de ce qu'il allait dire qu'elle ne le serait peut-être elle-même.

En effet, très-calme encore, elle murmura :

- Oui, le part que vous exigerez, je ne m'en dédis pas... Après ?

Il éclata :

- Malheureuse! Tous ces avantages, vous n'y avez aucun droit. Vous les usurpez depuis viogt ans... Apprenez-le donc enfin : pas une goutte du sang des Montmayor ne coule dans vos veines... la duchesse n'est pas votre mère... yous n'êtes pas même Espagnole!

Rien de dédaigneux, rien de hautain comme le mépris de ces derniers mots.

Fernande les avait écoutés, stupéfaite, incrédule encore à ce qu'elle entendait.

- Que dites-vous donc? balbutia-t-elle, mais c'est de la folie. Je ne vous comprends pas.

- Je vais me faire comprendre, répliqua-1-il. puisque nous voici tous les deux intéressés de même à ne pas ébruiter ce mystère.

- Quel mystère?

Don Ramon était de la nature de ces fauves qui ne vont jamais droit au but. Il fit un détour suprême, et remontant dans le passé :

- D'abord, dit-il à Fernande, évoquez vos souvenirs... les portraits du duc et de ses aïeux, la physionomie de la duchesse. Est-ce que vous leur ressemblez?... ils ont les cheveux couleur de la nuit, le teint bron, l'eil noir... et vous êtes presque blonde, avec la peau blanche et les yeux bleus... Ita sont petits, vous êtes grande. .

- Oui 1 oui! reconnaiseait-elle à demi-voix, comme au sortir d'un songe.

- Faut-il ajouter, continuait-il, que jamais la duchesse, en dépit de tous ses efforts n'a pu parvenir à vous témoigner la tendresse expansive d'une mère?

(A suivre.)

Jodi de la Pentecôte. Les animaux apparlegant sux agriculteurs des communes voilegant sux agriculteurs des communes voilegant sux agriculteurs des communes voilegant admis à y prendre part. En
sines étaient des Saint-Lambert
Legas, de Saint-Martin et de Saint-Lambert
Legas, de Saint-Martin et de Saint-Lambert
Legas, de Saint-Martin et de Saint-Lambert
legas joindre à elle pour l'organisation de ce
de se joindre à elle pour l'organisation de ce
de se joindre à elle pour l'organisation de ce
de se joindre à elle pour l'organisation de ce
de se joindre à elle pour l'organisation de ce
de se joindre à elle pour l'organisation de ce
de se joindre à elle pour l'organisation de ce
de se joindre à elle pour l'organisation de ce
de se joindre à elle pour l'organisation de ce
de se joindre à elle pour l'organisation de ce
de se joindre à elle pour l'organisation de ce
de se joindre à elle pour l'organisation de ce
de se joindre à elle pour l'organisation de ce
de se joindre à elle pour l'organisation de ce
de se joindre à elle pour l'organisation de ce
de se joindre à elle pour l'organisation de ce
de se joindre à elle pour l'organisation de ce
de se joindre à elle pour l'organisation de ce
de se joindre à elle pour l'organisation de ce
de se joindre à elle pour l'organisation de ce
de se joindre à elle pour l'organisation de ce
de se joindre à elle pour l'organisation de ce
de se joindre à elle pour l'organisation de ce
de se joindre à elle pour l'organisation de ce
de se joindre à elle pour l'organisation de ce
de se joindre à elle pour l'organisation de ce
de se joindre à elle pour l'organisation de ce
de se joindre à elle pour l'organisation de ce
de se joindre à elle pour l'organisation de ce
de se joindre à elle pour l'organisation de ce
de se joindre à elle pour l'organisation de ce
de se joindre à elle pour l'organisation de ce
de se joindre à elle pour l'organisation de ce
de se join

Le concours prit alors le nom de concours Le concours prit alors le nom de concours du canton N.-O. de Saumur. Il fut entendu d'il devrait toujours se tenir aux Rosiers, que l'administration en serait conférée aux maires des trois communes et que le maire les Rosiers en aurait la présidence.

des Rosiers en autait la president de la Rosiers d

ettorale le 29 avril 1873.

Malgré ces précédents, malgré la lettre ra laquelle M. Haran reconnaissait en 4873 que la présidence revenait de droit au maire des Rosiers, M. le conseiller général maire de Saint-Clément réclama, il y a quelques années, l'honneur de présider le concours, et M. Boutin-Desvignes, tout en protestant, reglet bien s'incliner afin d'éviter une scis-

rould bien s'incliner afin d'éviler une scisnon. Mais l'insatiable et envahissant M. Hama n'était pas encore satisfait; malgré toul, la commune des Rosiers conservait une 1 telus sorte de prépondérance qui l'offusquait. — Sans dénoncer le traité qu'il avait signé, au mépris du règlement dont il était le gardien, la Les il provoqua, en 1885, une réunion de sous-rophe moleurs dont les noms ne figurent même cripteurs dont les noms ne figurent même nt rem pas au procès-verbal et modifia de son pronie de pre chef le règlement adopté en 1873. -- Le ne et la conseil municipal des Rosiers ne fut même parappelé à donner son avis au sujet de ces chasselr changements, et, par un singulier oubli des ale es s convenances administratives, le nouveau rèdu con gament ne fut notifié au maire que le 44 comm mai 1886, c'est-à-dire une année après son enéral à approbation par l'autorité préfectorale. Ce es com regement modifiait absolument l'organisa-Omment lien du Comice; les droits de la commune l'Etale des Rosiers n'étaient plus sauvegardés et il dépendait de quelques personnes de lui entenus plater le bénéfice d'un concours qui, depuis énéral lingtannées, lui est acquis et pour lequel bault et elle s'impose des sacrifices considérables.

Dans ces conditions, la municipalité n'aNombel vil plus qu'à reprendre la disposition des
ly, pan fonds consecrés annuellement à un coné de su cour dont l'organisation était modifiée sans
ton assentiment, mais elle ne pouvait avoir
sera elle l'intention de supprimer une institution proteure, in flable à tous les habitants du pays. Aussi,
la Conseil municipal, adoptant la propositon du maire, a-t-il demandé, non la suppression du concours, mais le retour à l'ancien état de choses et son rétablissement à
litre communal en élevant à 4,600 au lieu de
800 fr. le chiffre de la subvention.

En cet état, il semblait que l'administrasolution municipale des Rosiers devait compter
concours der impartialité et l'équité de l'autorité préconceil municipal, les précédents, tout l'auallagest prisait à penser que sa demande serait ac-

mailie. Il n'en a rien été.

M. Haran, qui paraît avoir l'autorité préfectorale pour complice en cette affaire, teutfaire a ministrer les intérêts de la commande des Rosiers par ses amis, alors que celle commune vote annuellement 800 fr. pour le concours, en regard des 400 fr. almais par Saint-Clément. De leur côté, les mandalaires de la commune des Rosiers aliment, à juste titre, que les rôles sont intervertis, et que la subvenment municipale n'a point été établie seulement.

ent pour la point été établie seuletran.

Ainsi se résume la question.

e l'hoooti rément

it booos

en effi

81 8th

nnées.

10, 58

oncell

Aujourd'hui ont fini les Rogations. On signe sous ce nom les prières publiques récèdent la fête de l'Ascension.

Les processions parcourent les rues des capagnes, afin d'attirer les bénédictions La Rappell.

La République n'ayant pas besoin des dédictions célestes, les processions des plusieurs rilles. Ainsi le veut la liberté.

Louis Griggon, curé de Nantilly, chanoine

honoraire de la cathédrale d'Angers, décédé le 34 mai, auront lieu dans son église paroissiale, vendredi 4 juin, à onze heures du matin.

Le service sera célébré, le mercredi 9 juin, à 44 heures, dans la même église.

Les personnes qui n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de se considérer comme invitées.

UN MISSIONNAIRE DU SOUDAN A SAUMUR

La mission française du Soudan qui avait sa maison-mère à Khartoum et dont plusieurs membres ont été emmenés en captivité par le Mahdi, après la chute de cette ville, vient d'envoyer à Angers un de ses dévoués prêtres, le R. P. Morelli. Ce courageux missionnaire vient exposer la détresse de ses confrères et faire, avec l'approbation des autorités religieuses, appel à la générosité des fidèles et de tous ceux qui ont à cœur le prestige et l'influence salutaire de la France dans ces régions lointaines.

On comprendra à quel point est intéressante l'œuvre pour laquelle le P. Morelli vient solliciter la charité des fidèles, quand on saura que toutes les stations de la mission de Khartoum sont complètement détruites, que plusieurs milliers de nos chrétiens ont été massacrés, et que plusieurs de nos missionnaires sont aujourd'hui encore en captivité. Le reste de nos missionnaires et de nos malheureux chrétiens est dispersé dans les déserts de l'Afrique, mourant de faim.

Ce bon Père, tout particulièrement recommandé par l'évêché d'Angers, sera à Saumur vendredi prochain.

Les personnes qui voudraient participer à cette œuvre si importante sont priées d'adresser leurs aumônes à la cure de Saint-Pierre.

Le Conseil municipal de Chenehutte-les-Tuffeaux, à se session de mai, a voté une somme de 50 fr. pour l'Institut Pasteur.

Doué-la-Fontaine. — Par décret du 25 mai, M. Liausu, lieutenant, et M. Guionis, sous-lieutenant de la compagnie de sapeurs-pompiers, ont élé révoqués, et, par décret du même jour, la compagnie qu'ils commandaient a été dissoute.

Ah! messieurs les pompiers de Doué! vous vous imaginiez être libres de choisir votre capitaine et de refuser celui que l'on voulait vous imposer!

— Cependant, objecterez vous, le suffrage universel a été notre guide, et nous pensions...

— Assez !... Le suffrage universel n'est bon que pour des républicains, et vous n'êtes, la plupart, que d'affreux réactionnaires. Pour vous apprendre à vivre et à vous soumettre aux volontés du gouvernement si libéral que nous possédons, on vous détruit... Vous redevenez de simples citoyens; vous n'avez plus le droit d'éteindre les incendies. C'est bien fait!

Les incendies, s'il en survient, dit l'Union de l'Ouest, seront éteints tout de même, sans commission officielle. Devant les réalités du dévouement, ces nominations ou révocations paraissent bien ridicules, chez un peuple qui devrait être libre.

SAINT-MAIXENT. — Dimanche 30 mai. deux soldats du 44½° de ligne, en garnison à Saint-Maixent, de la classe 4851, l'un caporal et l'autre tambour, étaient allés faire une promenade en bateau sur la Sèvre.

Ils étaient partis vers 1 h. 4/2 de l'aprèsmidi, du pont de la gare de Saint-Maixent, après avoir pris un canot chez M. Izembert, loueur de bateaux, avec l'intention d'aller jusqu'à l'endroit appelé l'île Bontemps (station des bateaux), qui est tout proche de la ville. A cet endroit, se trouve une petite guinguette, tenue par un nommé Rivard, pendant la belle saison seulement. Après avoir pris quelques consommations, vers deux heures, nos soldats reprirent leur bateau pour revenir à la ville. Quelques minutes après, l'embarcation coulait avec les deux soldats qui la montaient.

Le sieur Rivard essaya de leur porter secours, mais ses efforts furent vains; avec une perche munie d'un crochet, il accrocha bien l'un des noyés par sa cravate, mais celle-ci se déchira. Les malheureux noyés se tenaient cramponnés l'un à l'autre.

Le bateau est en bon état, il mesure 3 m. 50 de long sur 4 m. 40 de large par le milieu.

Tout porte à croire que les malheureux

bateliers, qui étaient un peu en gaieté, se sont livrés à des mouvements désordonnés, et que, dans une oscillation trop forte, le bateau aura pris l'eau par le plat-bord et aura coulé.

ACCIDENT AU THÉATRE DE LAVAL.

Dimanche soir, dit l'Indépendant, à la fin du deuxième acte de la représentation de la Fée aux Roses, un accident est arrivé au théâtre de Laval.

Au moment où M. Boisley et Mile Testu disparaissaient par une trappe, la corde du contre-poids s'est rompue, et les deux artistes sont tombés dans les dessous d'une hauteur de quatre mètres.

M^{1le} Testu a été blessée grièvement à la tête et a eu une joue déchirée. M. le docteur Normand lui a donné les premiers soins et a recousu les chairs. Quant à M. Boisley, il se plaint de douleurs assez vives aux jambes et aux reins.

Harmonie Saumuroise.

L'Harmonie Saumuroise se fera entendre demain jeudi 3 juin, de 3 heures 4/2 à 4 heures 4/2, au Jardin des Plantes.

	Programme.	
1.	Allegro	LEROUX.
20	Le Camp du drap d'or (ouverture)	BUOT. GENTIL.
30	Jacasse, polka	
40		ADAM.
5.		METRA.
	Le Chef de musiqu Goube	de musique, Goubrault.

MUSIQUE DES ÉCOLES COMMUNALES.

Demain jeudi, 3 juin, à 8 heures 4/4 du soir, la Musique des écoles communales exécutera au Square du théâtre les morceaux suivants:

1º Le Champion, pas redoublé.

2º La Fontaine aux Perles, fantaisie.

3º Les Vendanges, chœur à 3 voix.

4° Les Courriers, polka. 5° Le Votontaire, pas redoublé.

VILLA PLAISANCE

Jeudi 3 juin 1886,

GRANDE FÊTE

A L'OCCASION DE L'ASCENSION.

Programme

A partir de deux heures, concours de gymnastique, tir au pistolet et à la carabine.

A cinq heures, ascension du ballon la Villa-Plaisance.

Fête de nuit, illumination des bosquets, portiques et feu d'artifice.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE NANTES

CURIEUSE AFFAIRE D'ESCROQUERIE

Deux Parisiens qui étaient venus « travailler en province » viennent d'avoir à rendre compte de leur conduite devant le tribunal de Nantes, au sujet d'une affaira d'escroquerie assez curieuse : l'un de ces deux individus est un nommé Trouillet. âgé de vingt-neuf ans, déjà condamné deux fois pour vols.

Son existence semble avoir été, quoi qu'il fût jeune encore, des plus mouvementées. Il faut croire, à voir l'incroyable quantité de noms qu'il se donnait tour à tour, qu'il a été mêlé à nombre d'affaires plus ou moins suspectes

Bref, en avril dernier, Trouillet partait de Paris, en compagnie d'un certain Brouant, moins habile et moins retors que son compagnon. Brouant était un ancien marchand de vins, ayant quitté son fonds avec quelques petites économies.

Les deux Parisiens arrivent donc à Nantes, sans avoir laissé à Paris leur adresse.

Aussitôt débarqué à la gare nantaise, Trouillet échange son nom pour celui de Fernant des Rosiers, puis il se rend chez un imprimeur de la ville et fait faire des milliers de circulaires indiquant que le maison Brouant va donner un nouvel essor à son commerce, déjà en pleine prospérité.

On lit sur les en-tête des circulaires des titres magnifiques et faits pour éblouir le bon public : « Entrepôt général d'approvisionnement pour l'Ouest de la France. —

Fournitures pour la marine. — Conserves alimentaires. — Spiritueux, etc. »

Fernand des Rosiers loue, pour l'installation de la maison, une chambre dans la ville, à deux kilomètres de la Loire et des quais, c'est-à-dire dans un endroit où tout commerce était impossible. Mais c'était pour les étrangers et les naïfs qu'il avait tendu ce piège. Beaucoup s'y laissèrent prendre.

De Bretagne, il reçut des commandes de marchands de beurre et d'œufs, qui croyaient avoir affaire à une des vieilles

maisons de Nantes. Un seul commer

Un seul commerçant des environs de Montfort (Ille-et-Vilaine) avait expédié pour 2,700 francs de beurre et d'œufs. Il pensait être payé comptant, mais Fernand des Rosiers lui répondit que la maison Brouant ne faisait jamais les affaires qu'à trente jours, ce qui permettait aux deux escrocs de revendre immédiatement les marchandises pour un prix dérisoire, mais payé comptant bien entendu.

Des marchandises leur avaient, à leur demande, été expédiées de nombreuses villes de France. Il en était même venu de l'étranger, du curação de Hollande, des jam-

bons allemands, etc.

Malheureusement, avant qu'ils n'eussent pris livraison de ces dernières denrées, le marchand de beurre de Montfort vinl à Nantes. Il alla au lieu indiqué, chercha la grande maison de commerce Brouant et ne trouva rien. Cela lui fit ouvrir les yeux, et il commença à réfléchir. Il se rendit alors dans la chambre louée à Nantes par Des Rosiers.

A cet endroit, au lieu de l'entrepôt d'alimentation pour l'Ouest de la France, il ne trouva que quelques bocaux de pruneaux et deux ou trois morues.

L'homme de Montfort, complètement éclairé alors sur la maison Brouant, se rendit au parquet et déposa une plainte.

On arrêta, quelques heures après, les deux Parisiens. Brouant fut seul laissé en liberté provisoire. Ces escrocs viennent de comparaître devant la justice qui les a gratifiés, Trouillet de treize mois de prison et Brouant de trois mois seulement comme complice.

Faits divers.

LE SONDAGE LE PLUS PROFOND

C'est à Schladebach, petit village situé dans les environs de Leipzig, qu'on est, jusqu'à ce jour, arrivé le plus loin dans les entrailles du globe. Un sondage entrepris pour la recherche de la houille à déjà atteint la profondeur de mille mètres, après neuf ans et demi d'un travail exécuté à l'aide d'une sonde à pointes de diamant, suivant le procédé de Leschot.

A cette profondeur de trois mille neuf cents pieds, la température ne dépassait pas 48 degrés.

VIEILLES VILLES

D'après le Cosmos, les villes les plus anciennes du globe seraient: En Grèce, Argos, Athènes et Thèbes; Cadix, en Espagne; Cumes, Syracuse, Locres, Crotone, Rome, en Italie; Sagonte, en Espagne; Bysance, en Turquie; et enfin Marseille, fondée par une colonie de Phocéens, 580 ans avant l'ère chrétienne.

L'àge de ces différentes villes est compris entre trente-sept et vingt-quatre siècles, et cela suffit pour dire qu'elles ne sont pas de la première jeunesse.

Voici un moyen de communiquer au papier à lettres et aux enveloppes une

odeur agréable et indélébile:
Imbibez d'essence de bois de santal des feuilles de papier buvard, qu'on lais se sécher et qu'on place ensuite entre le papier et les enveloppes.

Au bout de peu de temps, le papier est parfumé de telle sorte qu'il peut conserver son odeur pendant plusieurs années.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

Baisse de Prix de 40 c. par paquet sur toutes les bougies.
Bonne qual., le paq. 0.90 c. hors ville 0.80

Gobelins.... — 4.00 — 0.90
A trous.... — 4.10 — 4.00
Fio Fournès.. — 1.10 — 4.00
Nubienne... — 4.15 — 4.00

PAUL GODET, proprietaire-gerant.

Étude de Me PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

Grande Vente Mobilière

POUR CAUSE DE DÉPART, Le lundi 7 juin 1886, à 1 heure du soir, et jours suivants,

Dans une maison à Saumur, rue du Collège, nº 1, occupée par M. SALAIGNAC.

Il sera vendu:

Ameublement de salon en bois noir. recouvert en damas de soie groseille, fauteuils Louis XVI, garnis en étoffe laine et soie, fauteuils et chaises en acajou, recouverts en velours rouge;

Salle à manger en vieux chêne sculpté, tables de différentes formes; plusieurs chambres à coucher, comprepant lit en acajou Louis XVI, lit en cuivre doré, lits en fer, armoire à glace, chiffonnier, commodes, tables de nuit et de toilette, chaise longue, fauteuils, armoire, pendule, flambeaux, lampe avec suspension, glaces, tableaux, tapis et rideaux;

Sommiers, matelas, traversias, oreitlers, édredons, cave à liqueurs, services à thé et à café, verrerie, porcelaine et cristaux, batterie de cuisine, vaisselle, plantes de jardin;

Vins blanc et rouge en fûts et en bouteilles, vins champagnisés et quan-tité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

Étude de Mº PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

AUX ENCRÈRES PUBLIQUES,

Le dimanche 6 juin 1886, à 1 heure du soir,

A la Levée-Neuve, commune de Saint-Lambert-des-Levées, dans une mai-son où est décédée Mac veuve Lan-

Il sera vendu:

Armoire, buffet, bois de lits, com-modes, tables, chaises, bureau, glaces, couettes, matelas, traversins, oreillers, edredons, convertures, rideaux, batterie de cuisine, vaisselle et autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Étude de M. GAUTIER, notaire à Saumur.

短網便倒遲

PETIT CHALET

Situé à la Croix-Cassée, près le pont du chemin de fer, commune de Villebernier, avec 30 ares environ de jardin bien planté.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à

Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.

Étude de Me CHARRIER, notaire à Saint-Muthurin.

A VENDRE

A L'AMIABLE

OU A ÉCHANGER En bloc ou en détail,

UNE BELLE PROPRIETE NOMMÉE

Le Château De SAINT-PIERRE-EN-VAUX

Au village de ce nom, commune de Saint-Georges-des-Sept-Voies, près Gennes, à 4 kilomètres de la Loire et à 6 kilomètres environ de la gare des Rosiers ;

Comprenant: maison de maître en parfait état, vastes servitudes, caves et celliers, enclos, jardins, bois taillis, terres labourables, vignes et prairies, d'une contenance totale de 20 hectares environ.

Tous les terrains, d'une exploitation facile, sont propres à la culture de la

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser:

Soit à M. JUETTE, propriétaire à Angers, rue Eblé, 72, qui se trouvera sur les lieux, les deuxième et quatrième dimanches de chaque mois; Soit à Me CHARRIER, notaire à Saint-Mathurin.

A VENDERE

JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

A 2 kilomètres de Saumur, Sur les bords de la Loire.

S'adresser à M. Auboyer, notaire à Saumur.

A LOUER Pour la Saint-Jean 1887, MAISON

Occupée par M. Liverani, chapelier, rue Saint-Jean, nº 15.

S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien, 11 et 13, même rue.

A VENDRE une superbe JU-de 4 ans, taille 1-66, très-douce, se monte et s'attelle. S'adresser à M. de LÉPINE, aux Tilleuls, Dampierre (Maine-et-Loire). (397)

Fumier de Cheval

S'adresser au bureau du journel, ou 13. rue d'Alsace.

AAFFERMER

13 hectares de Terrain

Situés à Verrie, Entrée en jouissance à la Toussaint 1887.

S'adresser à M. Boivin, à Milly.

MAISON COLOMBEL

22 et 24, rue de la Tonnelle, Saumur

Grande liquidation DE PAPIERS PEINTS

Toiles cirées et Devant de Cheminées POUR CAUSE DE FIN DE BAIL.

A la Châtelaine

Rue du Marché-Noir, 14, en face les Bains.

Mme veuve BODAIRE étant dans l'intention de céder, mais ayant un stock de marchandises trop considérable en laine, tapisseries et mercerie, se propose, pour en faciliter l'écoulement, de leur faire subir un rabais de 30 0/0; la laine de Hambourg toutes nuances à 15 et 18 francs le kilog.

UNE MAISON DE COMMERCE demande un apprenti.

On gagne de suite. S'adresser au bureau du journal.

A LA GLANEUSE

Rue St-Jean, Saumur.

ON DEMANDE une apprêteuse et une apprentie pour les Modes.

THÉS NOIRS EXTRA

Nous recommandons aux vrais amateurs de bon thé, le mélange de Thés noirs extra de la Maison GUE-RIN-BOUTRON, dont la qualité supérieure, composée des meil-leures sortes, en fait une boisson desplus agréables et des plus recherchées. Se vend 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, Garreau-Ratouis, Mollay fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

JOURNAL D'AFFICHES

50 ANNÉE DE L'OUEST 50 ANNÉE PARAISSANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé ranco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION: Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

ON DEMANDE un ménage, le mari pour les travaux de la campagne, la femme pour ceux d'une basse-cour; ou bien encore garçon et femme aptes aux mêmes travaux.

S'adresser au bureau du journal.

LA FEMME ET LA FAMILLE

Journal des jeunes personnes Sous la direction de Mile Julie GOURAUD On s'abonne, à Saumur,

au bureau de l'Écho Saumurois.

ABONNEMENTS :

Edition mensuelle, sans annexes ni gravures...... 6 fr. La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries...... 12 fr.

Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

LE JOURNAL DES CAMPAGE Et d'Agriculture proglessire

290 ANNER Paraissant tous les sansi AVEC DE MAGNIFIQUES GRAN

6 fr. par an.

Le Journal des Campa
meilleur marché et le pl toutes les publications spér que numéro contient un tant les principaux faits de la de nombreux articles et p coles, horticoles et de jardi jurisprudence rurale des rec giéniques et d'économie dor ainsi que le cours détaille cipales denrées, la cole des bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros mens, sur demande.

Administration: 6, rue Cardinas 2 bis, rue de l'Abbaye, à Par

Teme

Ajo

Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20

SAUMUR Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepot Eaux minérales naturelles Françaises et Etranger

— Dépôt de toutes les Spécialités médicales Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvens

du corps et maintenant la hernie constamment réduite. - Un band quelq bien fait et bien applique facilite souvent la guerison des hernies. On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles

caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonte bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biber d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

LES TABLETTES DÉPURATIVES ESCROUZAILES reconstituent le sang. Ce produit le plus soigné et le meilleur des dépuraifs nu usage, ordonné par tous les médecins, guérit radicalement les Maladies de la Peau, Dartres, Eczémas, Scrofules, Anémie, Maladies sebretes invétérées au la contratte de la Peau, par donnant la vigueur et la santé aux contratte de la Peau, par donnant la vigueur et la santé aux contratte de la Peau, par donnant la vigueur et la santé aux contratte de la Peau, par donnant la vigueur et la santé aux contratte de la Peau, par donnant la vigueur et la santé aux contratte de la Peau, par donnant la vigueur et la santé aux contratte de la Peau, par de Dartres, Eczemas, Scrolules, Anemie, Maiadles secretes invetered in refait un sang nouveau, en donnant la vigueur et la santé aux enfants et un personnes affaiblies. Une hotte: 3 fr. 50; pour un traitement complet (vante un minu): 191, las 6 bottes. Eavel franco c. mandat-poste. ESCROUZAILLES, Phys. i CAHORS (14) Depôt a Saumur: Gablin.

éon A. Fresco

Chirurgien - Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

Extraction, Aurification-Prix modern

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

BOURGUEIL -

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1" JUIN 1886

The restaurance of Thebreat Challes on E	Claims 1 Domina	W.1. Dernier 11	a at Cloture Dernier
Valeurs au comptant Cloture Dernier cours.	Valeurs au comptant Clotur préc. Dernier cours.	Valeurs au comptant Cloture précte Cours.	Valeurs au comptant Glotur précète
3 % 82 45 82 75 » B	Est	OBLIGATIONS.	Gaz parislen
3 % amortissable 84 45 84 70 9 8 8 0/6 — (nouveau) 81 57 81 65 9 9	Paris-Lyon-Méditerranée		Midi
4 1/2 °/0 · · · · · · · · · · · · · 106 " 106 25 " 4 1/2 °/0 (nouveau) · · · · · · 109 20 109 50 4 B	Nord	- 1869. 3 % 410 4 411 50 » »	Orleans
Obligations du Trésor 513 . 517	Ouest	- 1875 A 0/ 517 n 517 n n n	Ouest
Société Générale	Canal de Suez	Bons de liquid. Ville de Paris. 525 n 527	Paris-Bourbonnals
Crédit Lyonnais	Russe 5 0/0 1870 101 25 102 n	Obligations communales 1879. 464 465 " " " Obligat. foncières 1879 3 % 461 25 461 25 " "	le de la
Crédit Foncier, act. 500 fr 1363 75 1368 75 n n Crédit mobilier 206 25 n m	AND THE PARTY OF T	Obligat. foncières 1883 3 % 385 n 385 n n	a Jone aster all aug

DE FER GARES SAUMUR

Montreuil-Bellay

Saumur (arrivé

LETAT LIGNE Ligne d'Orléans SAUMUR - BOURGUEIL MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY

BEPARTS DE SAUMON VERS ARGENS. 3 heures 8 minutes du matin, express-poste. 6 - 55 - matin (s'arrête à la Possonnière) 9 - 13 - matin, omnibus-mixte. 1 - 25 - soir, 2 - 32 - express. 7 - 15 - omnibus.	Saumur 6 05 7 24 8 40 1 15 3 50 7 45 Montreuil. 6 49 9 45 1 52 5 04 8 30 11 10 Chaec 6 15 7 32 8 56 1 24 4 02 7 55 Brézé 7 04 10 10 2 08 5 20 8 46 3 8 19 Saumur 3 26 8 21 12 48 4 4 4 Bourgueil. 8 36 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. 3 heures 26 minutes du matin. direct-mixte.	SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR Venant d'Angers.
8 — 21 — — — ommous. 9 — 37 — — express.	Mixte Omn. Omn. Mixte Mixte Omn. Mixte Mixte soir. Soir. Soir. Soir. Soir. Soir. Soir. Montreuil 7 soir Soir. Soir.
4 - 44 Tours	Saumur (départ) 6 05 7 24 1 15 3 50 7 45 Thouars (départ) 5 40 9 01 1 07 4 20 7 45 Loudum 8 23 2 51 9 55 Mirébeau 7 50 Montreuil-Bellay 6 53 7 55 2 2 4 50 8 41 Brion-s-Thouet 5 58 9 18 1 19 4 30 7 57 3 4 10 14 Arçay 8 49

Yu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godets

Hotel-de-Ville de Saumur,

Certifie par l'imprimeur soussigne.